

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHUELLES
25 mars 2015

L'an deux mille quinze, le vingt cinq mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Stéphane HAMON, Maire de Chuelles.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Membres présents : Stéphane Hamon, Roland Vonnet, Sylvie Hamard, Martial Pinon, Marie-Claude Garreau, Raymond Lamy, Daniel Bruand, Michel Chevallier, Gérard Billault, Martine Dieudonné de Carfort, Eric Gallois, Dominique Lecoer, Brigitte Bertauche, Mélanie Rozeaux, Orane Blanchet.

Date de convocation : 16 mars 2015

Date d'affichage : 31 mars 2015

Madame Marie-Claude Garreau a été nommée secrétaire de séance.

N°014/2015
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION
COMMUNE DE CHUELLES

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenté les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 y compris celles relatives à la journée complémentaire
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N°015/2015
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION
COMMUNE DE CHUELLES - Service Assainissement

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenté les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 y compris celles relatives à la journée complémentaire
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N°016/2015
COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - COMMUNE DE CHUELLES

Le Conseil Municipal sous la présidence de Roland VONNET délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Stéphane HAMON, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		128 275.26	46 390.79		46 390.79	128 275.26
Opérations de l'exercice	759 110.49	847 813.89	86 202.93	109 421.32	845 313.42	957 235.21
TOTAUX	759 110.49	976 089.15	132 593.72	109 421.32	891 704.21	1 085 510.47
Résultats de clôture		216 978.66	23 172.40			193 806.26
Restes à réaliser			263 748.33	245 964.00	263 748.33	245 964.00
TOTAUX CUMULES	759 110.49	976 089.15	396 342.05	355 385.32	1 155 452.54	1 331 474.47
Résultats définitifs		216 978.66	40 956.73			176 021.93

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

N°017/2015
COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - COMMUNE DE CHUELLES - Service Assainissement

Le Conseil Municipal sous la présidence de Roland VONNET délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Stéphane HAMON, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		37 565.59		34 240.96		71 806.55
Opérations de l'exercice	33 304.46	47 017.51	13 237.49	11 712.47	46 541.95	58 729.98
TOTAUX	33 304.46	84 583.10	13 237.49	45 953.43	46 541.95	130 536.53
Résultats de clôture		51 278.64		32 715.94		83 994.58
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	33 304.46	84 583.10	13 237.49	45 953.43	46 541.95	130 536.53
Résultats définitifs		51 278.64		32 715.94		83 994.58

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

N°018/2015
AFFECTATION DU RESULTAT - COMMUNE DE CHUELLES - Service Assainissement

CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

2014

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Stéphane HAMON

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice

2014

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement

2014

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2013	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2014	RESTES A REALISER 2014	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses 0.00 €		
INVEST	34 240.96 €		-1 525.02 €	0.00 €	0.00 €	32 715.94 €
				Recettes 0.00 €		
FONCT	37 565.59 €	0.00 €	13 713.05 €			51 278.64 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération

d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2014	51 278.64 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		0.00 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		51 278.64 €
Total affecté au c/ 1068 :		0.00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2014	0.00 €
Déficit à reporter (ligne 002)		0.00 €

N°019/2015
AFFECTATION DU RESULTAT - COMMUNE DE CHUELLES

Le conseil municipal réuni sous la présidence de **Stéphane HAMON**
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice **2014**

2014

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2013	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2014	RESTES A REALISER 2014	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses		
INVEST	-46 390.79 €		23 218.39 €	263 748.33 €	-17 784.33 €	-40 956.73 €
				245 964.00 €		
FONCT	179 666.05 €	51 390.79 €	88 703.40 €	Recettes		216 978.66 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération
d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2014	216 978.66 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		40 956.73 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		176 021.93 €
Total affecté au c/ 1068 :		40 956.73 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2014	0.00 €
Déficit à reporter (ligne 002)		

N°020/2015
BUDGET PRIMITIF 2015 – Commune de Chuelles

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Vote à l'unanimité le budget primitif 2015 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de 963.352,93 € € et en dépenses et recettes d'investissement à la somme de 565.899,99 €.

N°021/2015
BUDGET PRIMITIF 2015 – Commune de Chuelles - Service Assainissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Vote à l'unanimité le budget primitif 2015 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la section d'exploitation à la somme de 98.258,63 € et en dépenses et recettes d'investissement à la somme de 108.174,57 €.

N°022/2015
VOTE DES TAUX 2015

Monsieur le Maire, avec la commission des finances, présente au Conseil Municipal le montant des bases imposables pour l'année 2015 et propose une augmentation des taux.

Après avoir voté une augmentation des taux par 12 voix pour et 3 voix contre, le conseil municipal fixe les taux suivants :

Taxe Habitation	8.84%
Foncier Bâti	14.50%
Foncier Non Bâti	41.43%

N°023/2015
REMBOURSEMENT ASSURANCES

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre une délibération concernant le recouvrement des sommes versées par notre compagnie d'assurance pour les différents sinistres (vandalisme, vol, etc.).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- Autorise Monsieur le Maire à recouvrer les sommes versées par notre compagnie d'assurance pour les différents sinistres.
- Ces remboursements seront inscrits à l'article 7788.

N°024/2015
VOTE DES SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote par 13 voix pour et 2 abstentions, les subventions 2015 aux associations suivantes :

F.C.V.O.	1 450.00 €
Association Gymnastique Volontaire	225.00 €
Tennis Club de Chuelles	315.00 €
Rencontre Gâtinaise	900.00 €
Amicale des Anciens Elèves	150.00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	900.00 €
U.N.C.A.F.N.	180.00 €
Les Giberniots	250.00 €
EPONA	135.00 €
Total	4 505.00 €

N°025/2015
SERVICE ASSAINISSEMENT - TARIFS 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Fixe le tarif du service assainissement 2015 comme suit :
 - Prix du m3 : 1,16 €
 - Taxe de modernisation du réseau par m3 : 0,30 €
 - Abonnement : 53,40 €

N°026/2015
ASSOCIATION DE GESTION DU REFUGE D'ANIMAUX

L'article L.211-27 du Code Rural impose à chaque commune de disposer d'une fourrière ou d'utiliser les services d'une fourrière hors commune. En cas de besoin, nous sollicitons l'association de gestion du refuge d'animaux de Chilleurs aux Bois (Loiret).

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de participation de l'association de gestion du refuge d'animaux de Chilleurs aux Bois (Loiret) pour un montant de 0.31 € par habitant ce qui représente la somme de 363,63 € pour l'année 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de verser la somme de 363,63 € à l'association de gestion du refuge d'animaux de Chilleurs aux Bois (Loiret)
- Les crédits seront pris à l'article 6182.

N°027/2015
REMBOURSEMENT CONSOMMATION EAU

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la consommation d'eau prélevée par l'entreprise de distillation Vincent sur le compteur d'eau du terrain communal des Ballandières. Cette consommation s'élève à 26,73 m³.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de facturer cette consommation à l'entreprise Vincent pour un montant de 49,45 €.
- Autorise Monsieur le Maire à établir un titre de recettes à l'entreprise de distillation Vincent Gérard domiciliée « la chaîne » 89110 La Ferté Loupière.

N°028/2015
ADHÉSION AU F.A.J. (FONDS D'AIDE AUX JEUNES)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ✓ Décide de participer au financement du F.A.J. (Fonds d'Aide aux Jeunes) sur une base de cotisation de 0.11 €/habitant.

N°029/2015
ADHESION AU F.U.L. (FONDS UNIFIE POUR LE LOGEMENT)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ✓ Décide de participer au financement du FUL (Fonds de Solidarité pour le Logement et dispositif solidarité, énergie, eau) à hauteur de 0,77 euros/ habitant (dont 70% pour le FSL et 30 % pour les dispositifs eau, énergie et téléphone).

N°030/2015
SUBVENTION Association Solidarité Emploi Gâtinais

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention de l'Association Solidarité Emploi Gâtinais. Cette association agit contre la précarité et l'exclusion, en faveur de l'emploi que le plan local par la mise à disposition de personnes auprès des particuliers, des collectivités locales, des associations et des entreprises.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide l'attribution d'une subvention d'un montant de 150,00 € (cent cinquante euros) à l'Association Solidarité Emploi Gâtinais.

N°031/2015
VOIRIE 2015

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal le programme 2015 de création et de renforcement de la voirie communale établi par le Cabinet d'études ECMO en accord avec la commission voirie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'inscrire au programme 2015 les travaux suivants :
 - Site 4 La Milonnerie
 - Site 5 la Tournerie
- Autorise le Maire à passer une convention de mandats avec la Communauté de Communes de Château-Renard pour le mandatement de ces travaux
- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2015.

N°032/2015
CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention de prestations de services pour la mise sous pli de la propagande électorale des élections des conseillers départementaux de mars 2015.

Le Conseil Municipal , après en avoir délibéré,

- Accepte cette convention de prestations de services
- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

N°033/2015
DEMANDE DE SUBVENTION – SPECTACLE ANNUEL

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le coût prévisionnel du spectacle annuel son et lumière qui s'élève à la somme de 8.500 €. Une subvention peut être obtenue auprès du Conseil Général dans le cadre des subventions culturelles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général du Loiret.

Les crédits seront pris à l'article 6232 du budget primitif 2015.

N°034/2015
ADHESION DE LA COMMUNE DE CHUELLES AU SERVICE DES AUTORISATIONS D'URBANISME DE L'AGGLOMERATION MONTARGOISE ET RIVES DU LOING (AME)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la loi ALUR met fin au 1^{er} juillet 2015 à la mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations d'urbanisme dans les communes appartenant à des communautés de 10.00 habitants.

Une réflexion a été menée entre la Communauté de Communes de Château-Renard et l'Agglomération Montargoise et Rives du Loing (AME) pour trouver une nouvelle organisation locale permettant de répondre à la question de l'instruction des actes d'urbanisme.

Il a été décidé de mutualiser cette instruction par une délégation de service au sein de l'AME, en application du Code Général des Collectivités Territoriales., article L.5211-4-2.

Une convention sera passée entre l'AME et chacune des communes concernées afin de définir notamment le rôle et les obligations de chacune des parties, le coût du service...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Donne son accord de principe pour l'adhésion de la commune de Château-Renard au service de mutualisation de l'instruction des actes d'urbanisme proposé par l'AME
- Prend acte qu'une convention sera établie pour les modalités pratiques.

N°035/2015
TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'ENTREE DE BOURG ET SECURITE RUE DE DOUCHY
PRETS MOYEN TERME et COURT TERME

Le conseil municipal de la commune de Chuelles

Vu le budget de la commune de Chuelles voté et approuvé par le conseil municipal le 25 mars 2015 et visé par l'autorité administrative le 30 mars 2015 sous le numéro 045214500977-20150325.

Après en avoir délibéré, décide :

Article 1^{er} : La commune de Chuelles contracte auprès du Crédit Agricole Centre Loire un financement 137.000 euros (cent trente-sept mille euros) destiné à financer les travaux d'aménagement d'entrée de bourg et de sécurité Rue de Douchy et un prêt relais en attente du remboursement de la T.V.A. d'un montant de 30.800 € (trente mille huit cents euros).

Article 2 : Caractéristiques des emprunts

- Type de financement : **prêt moyen terme**
- Montant du capital emprunté : 137.000 €
- Durée d'amortissement : 14 ans et 9 mois en 15 annuités
- Type d'amortissement : échéances constantes annuelles
- Taux d'intérêt : 1,56 %taux fixe annuel

- Type de financement : **prêt relais en attente de TVA**
- Montant du capital emprunté : 30.800 €
- Durée d'amortissement : 24 mois
- Type d'amortissement : intérêts trimestriels et capital in finé
- Taux d'intérêt : 1,15% taux fixe annuel

Article 3 : Frais de dossier : 69 € et 50 €

Article 4 : La commune de Chuelles s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoin, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des annuités.

Article 5 : La commune de Chuelles s'engage, en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.

Article 6 : Le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur, sera signé par les soins de Monsieur le Maire.

Article 7 : L'organe délibérant autorise l'exécutif à procéder au déblocage.

N°036/2015
PROTOCOLE DE RESILIATION DE BAIL

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le protocole de résiliation de bail avec la Poste. Les locaux de la Poste seront libérés le 30 avril 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte le protocole de résiliation de bail avec la Poste
- Autorise Monsieur à signer ce protocole.

N°037/2015
TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'ENTREE DE BOURG ET DE SECURITE RUE DE DOUCHY
ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le résultat du marché de travaux passé en procédure adaptée selon l'article 28 du Code des Marchés Publics pour la réalisation des travaux d'aménagement d'entrée de bourg et de sécurité rue de Douchy.

Neuf entreprises avaient proposé des offres de prix. Après examen de ces offres, conformément à l'article 8.3 du Règlement de consultation des entreprises, le Maire a décidé d'engager une négociation avec les trois entreprises les mieux disantes, EUROVIA, VAUVELLE et COLAS MEUNIER.

Après négociation, les entreprises EUROVIA et COLAS MEUNIER ont présenté une nouvelle offre avec remise commerciale. L'entreprise VAUVELLE a confirmé son prix.

Au regard des critères de jugement et d'après l'analyse qui en a été faite, le choix retenu est l'entreprise EUROVIA pour un montant de 154.000 € H.T. (cent cinquante quatre mille euros) avec l'option.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de confier les travaux d'aménagement d'entrée de bourg et de sécurité rue de Douchy à l'entreprise EUROVIA pour un montant de 154.000 € H.T.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires pour la réalisation de ces travaux.
- Les crédits sont inscrits au budget primitif 2015.

N°038/2015
TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'ENTREE DE BOURG ET DE SECURITE RUE DE DOUCHY
DELIMITATION DU DOMAINE PUBLIC

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'arrêté portant alignement des différentes propriétés Rue de Douchy et Rue de Montcorbon le long de la Route Départementale 35 sur la commune de Chuelles.

Suite à cet alignement le parcellaire cadastral a été modifié. Des parcelles ont été divisées et de nouvelles références cadastrales ont été attribuées à la commune de Chuelles (voir tableau). Un acte notarié doit être établi. Les parcelles ont été cédées à la commune de Chuelles à titre gratuit.

Ancienne parcelle			Nouvelle parcelle		
Référence cadastrale	Nom de l'ancien propriétaire	Surface	Référence cadastrale	Nom du nouveau propriétaire	Surface
L 29	Consorts Rameau/Yvon	2 a 20 ca	L 90	Consorts Rameau/Yvon	2 a 07 ca
			L 91	Commune de Chuelles	13 ca
L 77	M. et Mme Blondeau Bernard	36 a 30 ca	L 88	M. et Mme Blondeau Bernard	36 a 28 ca
			L 89	Commune de Chuelles	2 ca
L 130	M. et Mme Blondeau Bernard	5 a 11 ca	L 729	M. et Mme Blondeau Bernard	4 a 75 ca
			L 730	Commune de Chuelles	36 ca
L 627	M. et Mme Blondeau Bernard	4 a 03 ca	L 731	M. et Mme Blondeau Bernard	3 a 98 ca
			L 732	Commune de Chuelles	5 ca
L 628	M. et Mme Blondeau Bernard	2 a 85 ca	L 733	M. et Mme Blondeau Bernard	2 a 78 ca
			L 734	Commune de Chuelles	7 ca
L 391	Consorts Da Silva/Dos Santos	4 a 66 ca	L 735	Consorts Da Silva/Dos Santos	4 a 34 ca
			L 736	Commune de Chuelles	32 ca

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ces changements de propriété
- Les crédits sont inscrits au budget primitif 2015.

DELEGUES SIVLO

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il doit nommer un délégué titulaire et un délégué suppléant au Syndicat de la Vallée du Loing. Monsieur Martial Pinon sera le délégué titulaire et Monsieur Eric Gallois sera le délégué suppléant.

COURRIER DE M. et MME MENGDEHL

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal le courrier de M. et Mme Mengdehl concernant la détérioration du chemin desservant les parcelles des Petits Chaillots et de la Bouzie. Ce chemin reste rural et n'a pas vocation à être goudronné.

DEROGATION SCOLAIRE

Monsieur le Maire communique la demande de dérogation scolaire de M. Ségelle et de Mme Faure-Grise, pour inscrire leurs enfants nées en 2012 à l'école maternelle de Château-Renard, ayant déjà un enfant scolarisé à cette école.

Le Conseil Municipal, émet un avis favorable, étant entendu qu'un accord tacite existe entre les communes de l'ancien canton de Château-Renard. Les frais de scolarité ne sont pas facturés entre ces communes.

Monsieur Eric Gallois a quitté la séance à 23 h 20.

DIVERS

Logement F2 - 14 rue des Ecoles : l'entreprise SAULET effectuera le remplacement des fenêtres.

Voirie : un panneau signalant le passage de piétons sur la route de Courtenay sera installé.

Tour de la commune : la date fixée pour effectuer le tour de la commune est reportée.

Le prochain conseil municipal aura lieu le mercredi 22 avril 2015 à 20 h 30.

La séance a été levée à 23 h 45.